

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CAVBS**

Date de la convocation : 11 janvier 2023

Date d'affichage : 24 janvier 2023

Date de publication sur site Internet CAVBS : 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil : 60

A.R. Télétransmission
Sous Préfecture
069 200 040 590 00016
24 janvier 2023

OBJET : FINANCES - Budget primitif 2023 - Budget Principal

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS** le **DIX HUIT JANVIER**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur RONZIERE**.

PRÉSENTS : ALLIX Jean-Louis, AURION Rémy, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BEROUJON MOTTA Angèle, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, BUTET Catherine, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHEVALIER Armelle, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, ESPASA Christophe, GLANDIER Martine, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, JONARD Geneviève, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, LIEVRE Patrick, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, PARIOT Véronique, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PORTIER Alexandre, RABOURDIN Catherine, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REBOULE Anne, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel.

ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : BERTHOUX Béatrice (pouvoir à RAVIER Thomas), CADI Myriam (pouvoir à RONZIERE Pascal), DUBOST STIVAL Delphine (pouvoir à REYNAUD Pascale), DUMONTET Jean-Pierre (pouvoir à LONGEFAY Fabrice), GIRIN Pascal (pouvoir à THIEN Michel), GUIDOUM Kamel (pouvoir à ESPASA Christophe), LICI Vassili (pouvoir à LEBAIL Danielle), LIEVRE Gaëtan (pouvoir à PERRIN Jean-Charles), PARIZOT Stéphane (pouvoir à de LONGEVIALLE Ghislain), PHULPIN Patrick (pouvoir à CARANO Christine), PRIVAT Sylvie (pouvoir à REBAUD Catherine), SEIVE Capucine (pouvoir à BLANC Muriel), AKSU GIRISIT Keziban, FROMENT Benoit, GIFFON Georges, LUTZ Sophie, MOULIN Didier, TROUVE Michel.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. **Madame Pascale REYNAUD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte économique national marqué par un ralentissement attendu de la croissance et une inflation élevée.

L'inflation, dont la progression est estimée à + 4,2 % en 2023 après + 5,3 % en 2022, pèsera sur les dépenses de la collectivité, et notamment les dépenses d'énergie.

Dans le même temps, elle entraîne une hausse des ressources fiscales - notamment des ressources indexées à la TVA - relativement dynamique, avec, en 2023, une progression attendue proche de celle de l'inflation.

Dans ce contexte, les dépenses de la collectivité ont été adaptées de façon à préserver les équilibres financiers tout en déployant des moyens conséquents pour répondre aux priorités et enjeux déclinés dans le plan de mandat.

Ainsi, et pour la seconde année consécutive, le budget propose une hausse de l'épargne brute, qui permet de maintenir un niveau d'investissement élevé, tout en maîtrisant le recours à l'emprunt.

Avec un volume de dépenses de 49,3 M d'€ en fonctionnement (+ 6,9 %) et 13,25 M d'€ d'investissement (dépenses d'équipement), le budget permet de poursuivre le déploiement du plan de mandat, avec notamment un renforcement des actions sur les axes suivants :

- **la transition énergétique**, avec la montée en charge des aides aux ménages et copropriétés et leur ouverture au petit tertiaire, et la préparation d'actions futures par la conduite d'études visant des projets innovants, ou encore la poursuite des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communautaires ;
- **le développement économique**, avec, outre la poursuite du projet « Beau Parc », la mise en place d'actions nouvelles en direction des entreprises et la réalisation d'études pour développer l'activité (ZAE rurale, etc.) ;
- **la mobilité**, avec notamment la finalisation de la Voie Bleue et la déclinaison du Plan vélo approuvé en Conseil communautaire du 24 février 2022 ;
- **la collecte et le traitement des ordures ménagères**, avec l'engagement d'expérimentations pour l'évolution des modalités d'organisation et la réduction des déchets ;
- **le secteur sportif**, avec en particulier l'engagement des travaux pour la création d'un nouvel espace sportif, administratif et réceptif à l'Escale, afin que cet équipement phare reste adapté aux besoins et aux enjeux sportifs sur le territoire.

A noter également l'ouverture de crédits pour préparer les actions à intervenir dans des secteurs nouveaux, en particulier sur le champ de la politique agricole.

Ce budget est également marqué par l'organisation du service informatique (Direction des Systèmes d'Information) au sein de la CAVBS à compter du 1er janvier 2023, accompagné d'un effort conséquent mais indispensable pour assurer la sécurisation et la modernisation des systèmes d'information de la CAVBS et de la ville de Villefranche-sur-Saône.

Cette action permettra le développement futur de services aux communes, et, à court terme d'optimiser le fonctionnement du service avec la mise en place d'un budget commun porté par l'Agglomération.

Cette organisation se traduira ainsi par la prise en charge des dépenses réalisées par le service commun pour la commune de Villefranche-sur-Saône, dépenses qui lui seront refacturées selon les termes prévues dans la convention approuvée par le conseil communautaire et le conseil municipal de la commune en décembre dernier.

Ainsi, le projet de budget qui vous est proposé répond aux 4 objectifs déclinés lors des orientations budgétaires :

- Comme en 2022, augmenter le niveau de l'épargne brute, pour le porter, en cette sortie de crise COVID, à 4 M d'€ (3,4 millions au BP 2022 ; 2,4 millions au BP 2021), de façon à maintenir les capacités d'investissement ;
- Maintenir un niveau d'investissement conséquent, proposé finalement à hauteur de 13,25 millions d'euros, compte tenu de décalage d'opérations 2022 sur 2023 ;
- Poursuivre le déploiement des nouvelles politiques publiques initiées (transition énergétique, développement économique, mobilité, environnement, etc.) ;
- Préserver les équilibres financiers sans augmenter la fiscalité et avec un niveau d'endettement qui serait ainsi contenu : la capacité de désendettement est estimée à 3,3 ans en fin d'année 2023, très inférieure aux seuils d'alerte.

En section de fonctionnement, la progression des recettes est estimée à + 7,7 %, sous l'effet notamment de la progression des ressources fiscales, exclusivement liée l'inflation, et de la perception, par l'agglomération, à compter de 2023 d'une part du versement mobilité pour accompagner la CVABS dans le développement de ses actions sur ce champ de compétence.

La croissance des dépenses de fonctionnement a été fixée à + 6,9 %, soit une progression inférieure à celle des recettes, mais permettant le développement des actions conduites, malgré l'inflation qui pèse sur le budget de la CVABS.

Aussi, l'épargne progresse pour être portée à 4 073 151 euros, afin d'assurer une capacité d'investissement présente et future conséquente.

Le taux d'épargne (épargne/recettes réelles de fonctionnement hors AC) se fixe ainsi à 9,5 %.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation BP/BP en euros	Variation BP/BP en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	401 000	390 970	-10 030	-2,5%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 938 916	5 813 280	-125 636	-2,1%
73 IMPOTS ET TAXES	31 020 280	34 075 210	3 054 930	9,8%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 088 288	12 426 990	338 702	2,8%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	109 141	386 121	276 980	253,8%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000	0	-1 000	-100,0%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	279 740	279 740	
Total Recettes réelles de fonctionnement	49 558 625	53 372 311	3 813 686	7,7%

Dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation BP/BP en euros	Variation BP/BP en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 683 838	9 025 929	2 342 091	35,0%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 439 249	17 340 745	1 901 496	12,3%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 081 834	11 457 544	-1 624 290	-12,4%
022 DEPENSES IMPREVUES	200 000	200 000	0	0,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 593 768	10 959 581	365 813	3,5%
66 CHARGES FINANCIERES	123 500	225 200	101 700	82,3%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000	24 000	9 000	60,0%
68 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		66 161	66 161	
Total Dépenses réelles de fonctionnement	46 137 189	49 299 160	3 161 971	6,9%

Epargne brute	3 421 436	4 073 151	651 715	19,0%
----------------------	------------------	------------------	----------------	--------------

Avec un niveau d'épargne retrouvant des niveaux hors crise, le volume de l'investissement peut rester élevé.

13,25 Millions de dépenses d'équipement sont ainsi proposés pour décliner les grandes priorités du mandat, tout en limitant et stabilisant le recours à l'emprunt.

Compte tenu des recettes d'investissement attendues, le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 11 767 496 €.

Il est couvert pour partie par l'épargne en provenance de la section de fonctionnement (4 M d'€) et pour partie par l'emprunt (7 694 345 euros).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
EMPRUNTS- REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	1 135 000	1 195 000
EMPRUNTS - REMBOURSEMENTS PROVISOIRES		1 830 000
DEPENSES IMPREVUES	200 000	200 000
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		240 000
DEPENSES DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION MUTUALISEE REALISEES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE		1 218 000
DEPENSES D'EQUIPEMENT	12 475 593	13 254 514
Dont Subventions d'équipement versées :	1 018 596	1 058 596
<i>Attribution de compensation d'investissement</i>	401 250	401 250
<i>Subvention d'investissement Budget annexe assainissement</i>	600 000	600 000
<i>Subvention SIEA (haut début Jassans)</i>	17 346	17 346
<i>Dispositif régional "financer l'investissement de mon commerce de proximité"</i>		40 000
Dont Opérations :	11 306 997	12 195 918
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 810 593	17 937 514

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
REMISE A DISPOSITION EMPRUNTS REMBOURSES PROVISOIEMENT		1 830 000
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		500 000
FCTVA	1 365 000	1 300 000
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 713 924	1 322 018
REMBOURSEMENT DE LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE SUR SAONE (Direction des Systèmes d'Information mutualisée)		1 218 000
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	3 078 924	6 170 018

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	10 731 669	11 767 496
--	-------------------	-------------------

EPARGNE BRUTE	3 421 436	4 073 151
----------------------	------------------	------------------

EMPRUNT DE L'EXERCICE	7 310 233	7 694 345
------------------------------	------------------	------------------

Il est précisé que la CAVBS dispose d'emprunts dits « revolving », qui peuvent être remboursés provisoirement en cours d'année et rappelés au plus tard en fin d'année. Ceci permet d'optimiser la charge de la dette, par réduction des intérêts sur la fraction du capital remboursé. Aussi, des ouvertures de crédits équivalentes en dépense (remboursement) et recettes (remise à disposition des fonds) sont proposées, à hauteur de 1 830 000 €.

Comme en 2022, l'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre du budget (7 694 345 €) sera sans doute ajusté à la baisse lors de la reprise du résultat 2022. En 2022, l'emprunt prévu a été ainsi ramené à 1 141 386 € après reprise du résultat 2021, et n'a finalement pas été mobilisé.

Aussi, l'encours de la dette du budget principal est de 6 832 054 € fin 2022, en baisse par rapport à 2021 :

	31-12-2021	31-12-2022
Capital restant dû	7 926 265	6 832 054

La mobilisation de l'emprunt prévu au budget 2023 porterait le niveau de la dette à 13 440 172 € fin 2023, et la capacité de désendettement à 3,3 ans, loin des seuils d'alerte.

Le détail du budget soumis au vote du conseil est présenté ci- après.

I- La section de fonctionnement :

I-1 - Recettes totales de fonctionnement : 53 842 311 €

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation BP/BP en euros	Variation BP/BP en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	401 000	390 970	-10 030	-2,5%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 938 916	5 813 280	-125 636	-2,1%
73 IMPOTS ET TAXES	31 020 280	34 075 210	3 054 930	9,8%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 088 288	12 426 990	338 702	2,8%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	109 141	386 121	276 980	253,8%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000	0	-1 000	-100,0%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	279 740	279 740	
Total Recettes réelles de fonctionnement	49 558 625	53 372 311	3 813 686	7,7%

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	475 000	470 000
--	---------	---------

Total Recettes de fonctionnement	50 033 625	53 842 311
---	-------------------	-------------------

I-1-1- Recettes réelles de fonctionnement : 53 372 311 € (+ 7,7 % par rapport au BP 2022)

Comme indiqué précédemment, la progression des recettes de fonctionnement tient en particulier au contexte inflationniste, mais aussi à l'inscription de ressources nouvelles (versement d'une part du versement transport perçu par le SYTRAL), tandis que les recettes des services enregistrent une légère diminution.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses : 5 813 280 € (- 2,1 %)

Les produits des services sont constitués pour près de 64 % des recettes de la petite enfance. Ces recettes enregistraient une évolution à la baisse par rapport au BP 2022 (- 5 %), suite à la réduction des heures facturées dans les crèches en 2022, liée aux ajustements rendus nécessaires pour faire face aux difficultés de recrutement constatées.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 34 075 210 € (+ 9,8 % par rapport au BP 2022)

Ce chapitre progresse sous l'effet de deux facteurs :

- la progression attendue des ressources fiscales : + 2,5 M € ;
- des recettes nouvelles, avec le versement d'une part du versement mobilité : + 0,570 M d'€ ;

Les ressources fiscales devraient ainsi connaître une progression relativement importante par rapport au budget primitif 2022, exclusivement sous l'effet de l'inflation constatée en 2022 et attendue en 2023, avec :

- des bases des impôts de stock (FB, FNB, TEOM, TH sur résidences secondaires) dont la revalorisation, pour ce qui concerne les locaux non commerciaux, est indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation (de novembre n-2 à novembre n-1), et est ainsi estimée à + 7 %.
Il est précisé que compte tenu du décalage de la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux initialement prévue pour 2023, la progression de ces bases, qui représentent environ 55 % des bases totales, a été estimée à + 4 % pour 2023 ;
- une évolution de la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la progression est corrélée à celle de l'activité et de l'inflation, estimé à + 5 % en 2023.

Il est rappelé que la continuité de la réforme des impôts de production intervenue en 2021, la loi de finances 2023 prévoit la suppression de la CVAE. Cette suppression interviendra sur deux années (2023 et 2024), avec un taux de CVAE réduit de moitié en 2023 et une suppression complète de la taxe à compter de 2024.

Les collectivités perdront l'ensemble de la recette dès 2023, et seront compensées par une part fixe et une part dite dynamique.

La part fixe correspondra à l'équivalent de la moyenne du produit de CVAE perçu en 2020, 2021 et 2022 et qui aurait été perçu en 2023.

La part dynamique sera indexée sur la croissance de la TVA constatée au niveau national (estimée à 5 % en 2023 dans le PLFI 2023), et ventilée entre les collectivités via d'un nouveau fonds (« fonds national de l'attractivité économique des territoires »), selon des modalités restant à définir.

Dans l'attente de la définition de ces modalités, la prévision est ici basée sur la seule part fixe.

Globalement, les ressources fiscales devraient ainsi progresser de 8 % par rapport au budget primitif 2022. La croissance attendue par rapport au CA prévisionnel 2022 serait de 4,4 %, légèrement supérieure à l'inflation prévisionnelle 2023.

Le chapitre « impôts et taxes » enregistre par ailleurs une recette nouvelle, constituée du reversement, par le SYTRAL, de 0,1 % du versement mobilité perçu sur le territoire. Cette recette nouvelle (estimée à 570 000 €) permettra de financer les actions pour le développement des mobilités engagées par la CAVBS.

Ainsi, la progression des impôts et taxes est estimée à + 9,8 % par rapport au BP 2022.

	BP 2022	CA PREVISIONNEL 2022	BP 2023	variation BP/ BP en euros	variation BP/ BP en %	variation BP/ CA prévisionnel 2022
73111 IMPOTS DIRECTS LOCAUX (CFE, FB, FNB)	8 670 000	9 151 521	9 535 000	865 000	9,98%	4,2%
73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	6 098 000	6 225 935	6 402 000	304 000	5%	2,8%
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 340 000	1 229 855	1 292 000	-48 000	-4%	5,1%
73114 IMPOSITION FORFAIT, SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	394 000	441 520	472 000	78 000	20%	6,9%
73221 FNGIR	692 000	692 631	692 000	0	0%	-0,1%
7331 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES	5 725 000	5 849 834	6 163 000	438 000	8%	5,4%
7346 TAXE PR LA GESTION DES MILIEUX AQUA. ET PREV. DES INONDATION	336 280	336 280	334 210	-2 070	-1%	-0,6%
7362 TAXES DE SEJOUR	140 000	140 000	200 000	60 000	43%	42,9%
7382 FRACTION DE TVA (COMPENSATION TH RESIDENCES PRINCIPALES)	7 625 000	8 014 504	8 415 000	790 000	10%	5,0%
TOTAL RECETTES FISCALITE DIRECTE	31 020 280	32 082 080	33 505 210	2 484 930	8,0%	4,4%
7328 REVERSEMENT PART VERSEMENT MOBILITE			570 000			
TOTAL IMPOTS ET TAXES	31 020 280	32 082 080	34 075 210	3 054 930	9,8%	6,11%

Chapitre 74 : Les dotations et participations : 12 426 990 € (+2,8% par rapport au BP 2022)

L'évolution des dotations et participations est estimée à +2,8 %, en raison d'une part des dispositions du projet de la loi de finances qui stabilise les dotations aux collectivités et du maintien des partenariats conclus par la CAVBS.

Ce chapitre comprend :

- **les compensations de fiscalité de l'Etat** : 2 201 921 € (+ 7,5%), qui prennent une part croissante dans les recettes de la collectivité, notamment suite à la réforme des impôts de production intervenue en 2021, et restent à ce jour indexées à l'évolution des bases.

	BP 2022	CA PREVISIONNEL L 2022	BP 2023	variation BP/ BP en euros	variation BP/ BP en %	variation BP/ CA prévisionnel 2022
748313 DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	503 551	503 551	503 551	0	0%	0,0%
74833 ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CFE ET CVAE)	1 500 000	1 598 236	1 652 300	152 300	10%	3,4%
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	45 000	46 109	46 100	1 100	2%	0,0%
TOTAL COMPENSATION DE FISCALITE	2 048 551	2 147 896	2 201 951	153 400	7,5%	2,52%

- **la dotation globale de fonctionnement de l'agglomération, composée de :**

- **la dotation d'intercommunalité**, qui évolue en fonction du revenu des habitants, du potentiel fiscal de l'EPCI et du coefficient d'intégration fiscale, et estimée en progression de + 10 % ;

- **la dotation de compensation**, compensant la disparition d'anciennes dotations liées à la taxe professionnelle (il s'agit donc d'une dotation qui n'évolue pas selon des critères propres à l'EPCI, et qui est ajustée chaque année pour alimenter l'enveloppe DGF du bloc communal) : la baisse est estimée à - 0,7 %, soit un niveau inférieure aux années précédentes ;

	BP 2022	BP 2023	Variation BP/BP en euros	Variation BP/BP en %
74124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	1 093 000	1 204 800	111 800	10%
74126 DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	6 437 000	6 388 500	-48 500	-0,8%
DGF	7 530 000	7 593 300	63 300	1%

- **Les subventions attendues (1 410 916 €, soit + 5,3%)**, sur les domaines de compétences suivants :

SECTEURS	BP 2022	BP2023	Variation BP/BP en euros	Variation BP/BP en %
CULTURE	301 027	292 729	-8 298	-3%
SPORT	18 693	30 058	11 365	61%
CONTRAT DE VILLE	13 000	10 000	-3 000	-23%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES OM	640 000	765 000	125 000	20%
MOBILITE	40 000	44 000	4 000	10%
HABITAT	32 918	47 500	14 582	44%
TRANSITION ENERGETIQUE (COT)	75 000	0	-75 000	-100%
RENOVATION URBAINE	188 699	221 629	32 930	17%
ENVIRONNEMENT	30 000	0	-30 000	-100%
Total	1 339 337	1 410 916	71 579	5,3%

Ces recettes progressent sous l'effet de la hausse des ventes de matériaux (secteur OM).

A noter, l'imputation des recettes attendues du contrat d'objectif territorial en section d'investissement.

- S'ajoutent également la perception **de la DGD transport** (92 000 €) par la CAVBS, autorité organisatrice de la mobilité, qui est reversée au SYTRAL, ainsi que la **participation de la région au titre des transports scolaires** (1 028 400 €).

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 386 121 € (+ 276 980 € par rapport au budget primitif 2022)

Ce chapitre enregistre des produits divers, notamment le remboursement de l'avance de trésorerie versées au CIAS (90 000€), le loyer perçu du délégataire de service public pour le Nautile (15 621€), et le loyer (276 000€) perçu par la CAVBS suite à l'acquisition par voie de préemption en 2022 des parcelles situées 281 rue Jean Chazy à Villefranche-sur-Saône.

Chapitre 78 : Reprise sur provisions : 279 740 €

La CAVBS a provisionné, dans le passé, une somme de 279 740 € pour faire face aux risques identifiés sur la période antérieure. Ces risques, qui ne se sont pas réalisés, ont été revisités pour définir un niveau de provision adapté à la situation actuelle (dépense chapitre 68). Les provisions constituées sont donc reprises.

I-1-2- Recettes d'ordre budgétaire : 470 000 €

Ces recettes correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement reçues, et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement.

I-2-Dépenses totales de fonctionnement : 53 842 311 €

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation BP/BP en euros	Variation BP/BP en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 683 838	9 025 929	2 342 091	35,0%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 439 249	17 340 745	1 901 496	12,3%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 081 834	11 457 544	-1 624 290	-12,4%
022 DEPENSES IMPREVUES	200 000	200 000	0	0,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 593 768	10 959 581	365 813	3,5%
66 CHARGES FINANCIERES	123 500	225 200	101 700	82,3%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000	24 000	9 000	60,0%
68 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		66 161	66 161	
Total Dépenses réelles de fonctionnement	46 137 189	49 299 160	3 161 971	6,9%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 776 436	2 043 151		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 120 000	2 500 000		
Total Dépenses de fonctionnement	50 033 625	53 842 311		

I-2-1-Dépenses réelles de fonctionnement : 49 299 160 € (+ 6,9 % par rapport au BP 2022)

Comme indiqué précédemment, la progression des dépenses de fonctionnement a été fixée à + 6,9 %, pour permettre une augmentation de l'épargne, tout en déployant les actions prioritaires du plan de mandat.

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement enregistrent les dépenses de la direction des systèmes d'information (DSI) réalisées pour la ville de Villefranche sur Saône, dépenses qui seront refacturées à la commune par une baisse de son attribution de compensation.

Les différents postes évoluent ainsi comme suit :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 9 025 929 € (+ 35 % par rapport au BP 2022)

Les charges à caractère général progressent de 35 % (+2 342 091 €), sous l'effet :

- **du portage de la DSI par la CAVBS** : le portage conduit à une progression des dépenses de + 1 087 880 €, dépenses (propres et mutualisées) portées pour la ville de Villefranche - sur-Saône, et qui lui seront donc refacturées par une baisse de son attribution de compensation.
- **de la progression attendue du prix de l'énergie**, estimée à + 40 % par rapport au CA prévisionnel 2022. Ces dépenses sont ainsi estimées 645 085 €, soit + 386 685 € par rapport au budget primitif 2022 (+ 150 %).
- **de la mise en œuvre des actions engagées et du développement de nouvelles politiques, ainsi que de la progression des dépenses nécessaires au fonctionnement des services** : + 867 526 €,

Le développement des actions concerne prioritairement les secteurs suivants :

- **Transition énergétique et d'amélioration de l'habitat**, avec la montée en charge des dispositifs adoptés en 2022 :
 - Renforcement de l'accompagnement de la ALTE 69, avec l'accompagnement d'un nombre croissant de particuliers et copropriétés, et l'élargissement des aides et de l'accompagnement aux communes et au petit tertiaire : + 43 300 € (+ 39 %) ;
 - Renforcement également des crédits ouverts pour le dispositif d'amélioration de l'habitat privé relevant du PIG : + 75 000 € ;
- **Secteur des ordures ménagères** : accompagnement à la définition, mise en œuvre et évaluation d'expérimentations pour l'évolution du service : 70 000 € ;
- **Rénovation urbaine** : + 45 010 €, consacrés au déploiement de projets culturels et au développement de la communication et de la concertation ;
- **Economie** : + 32 500 €, pour conduire davantage d'action de communication, et diverses études stratégiques (stratégie d'accueil des entreprises, charte architecturale et paysagère des zones d'activités).

- **Agriculture** : étude d'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie agricole : 50 000 €, actions de sensibilisation
- **Mobilité** : + 36 400 €, avec des actions de sensibilisation, et l'extension projetée de la gestion des parkings multimodaux (gare).

Le fonctionnement des services appelle également des augmentations de crédits, pour partie ponctuelles, avec notamment :

- la modernisation et sécurisation et des systèmes d'information (part CVABS) : + 261 640 €, pour notamment déployer le changement et la sécurisation des postes informatiques.
- l'accompagnement au renouvellement de la délégation de services du Nautile, et à la préparation du nouveau contrat de ville : 82 500 €.
- l'accompagnement pour la mise en place d'un projet d'administration et la formation des managers : 80 000 €.
- des progressions de crédits nécessaires à l'entretien du patrimoine (notamment le Nautile) et du cimetière (hausse des exhumations), à la communication, ou encore liée à l'inflation (notamment le budget carburants pour la collecte des ordures ménagères, qui progresse de + 50 000 € (+ 48%)).

Chapitre 12 : Charges de personnel : 17 340 745 € (+ 12,3 % par rapport au BP 2022)

Le chapitre des charges de personnel et assimilés progresse sous l'effet de plusieurs éléments :

- Le portage du budget de la DSI par la CAVBS : l'ensemble de la masse salariale représente un total de 680 000 €, soit une progression du budget de + 545 000 €. Il est précisé que la ville de Villefranche prendra à sa charge 70 % de la masse salariale, conformément au terme de la convention intervenue.
- Les effets en année pleine du renforcement des expertises et moyens des services intervenus en 2022, estimé à 250 000 €. Il est rappelé que les recrutements intervenus sont pour une part importante cofinancés dans le cadre des partenariats noués avec l'Etat, la CAF (personnel pour le second Relais Petite Enfance Itinérant à compter de septembre 2022, déploiement du plan vélo, chargé de mission CRTE, etc.).
- les progressions incompressibles : hausse du GVT, effet report de la valeur de point intervenu en juillet dernier, évolution en matière de régime indemnitaire, estimées à 400 000€.
- le développement de l'apprentissage : le recrutement de 15 apprentis est envisagé, afin d'agir face aux besoins des familles et aux difficultés de recrutement dans le secteur de la petite enfance (120 000€).
- Des créations de postes sont également envisagées en 2023, limitée aux seuls postes indispensables à la mise en œuvre du plan de mandat et à la consolidation de missions relevant de la CAVBS, notamment dans le secteur de l'aménagement, des travaux et du cycle de l'eau. Elles seront pilotées en fonction de l'évolution de la conjoncture.
- A noter également le développement des charges assimilées, correspondant, outre aux frais de personnel engagé pour la réalisation de prestations de service pour la CAVBS par la Ville de Villefranche (garage municipal, entretien des parking multimodaux), à la mise à disposition de personnel pour l'accompagnement au maraichage dans le cadre des jardins partagés de Belleruche, ou encore à des actions de formation en direction des entreprises.

Chapitre 014 : Atténuations de produits : 11 457 544 € (- 12,4 % par rapport au BP 2022)

Les atténuations de produits correspondent aux reversements de fiscalité effectués par la CAVBS et comprennent :

- **Les attributions de compensation de fonctionnement versées aux communes.**

Début 2023, la CLECT sera amenée à définir les coûts des charges transférées dans le cadre de la compétence de défense extérieure contre l'incendie, et éventuellement de transferts autres qui pourraient être décidés en cours d'année. A ce titre, une enveloppe prévisionnelle de 250 000 € est inscrite au budget 2023.

Dans l'attente, les attributions sont définies à un niveau stable par rapport à 2022, à l'exception de l'attribution de compensation de la commune de Villefranche-sur-Saône.

La commune verra en effet son attribution de compensation diminuer de 1 907 900 €, équivalent au montant des dépenses de fonctionnement prévisionnel réalisées pour son compte par la DSI, augmentées des coûts de gestion et du loyer d'usage des biens d'investissement mutualisés. L'AC de la commune de Villefranche est ainsi fixée à 7 469 383 €, et sera révisée en 2024 au vu des dépenses réellement engagées pour son compte.

Pour 2023, les attributions sont ainsi provisoirement fixées à 10 356 206 €, comme suit :

COMMUNES	Attributions de compensation de fonctionnement
Arnas	296 290
Blacé	155 269
Cogny	73 999
Denicé	100 795
Gleizé	501 608
Jassans Riottier	525 756
Lacenas	131 414
Le Perréon	165 897
Limas	377 262
Montmelas	23 496
Rivolet	76 233
Saint Cyr le Chatoux	3 531
Saint Etienne des Oullières	238 069
Saint Julien	59 360
Salles Arbussonas	102 380
Vaux en Beaujolais	55 464
Villefranche	9 377 283
refacturation cout DSI prévisionnel 2023	-1 907 900
Villefranche-sur-Saône	7 469 383
TOTAL	10 356 206

- **La contribution au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) : 830 000 €.**

Cette contribution dépend de la richesse relative du territoire, et, pour la part laissée à l'Agglomération, du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

Une forte progression est constatée depuis 2020 (692 460 € en 2020 ; 787 629 en 2021; 793 751 en 2022) et est attendue notamment à compter de 2023, effet indirect des réformes fiscales intervenues récemment (suppression de la TH et réforme des impôts de production) et de l'augmentation du CIF.

Pour 2023, le prélèvement au titre du FPIC est ainsi estimé à 830 000 €.

- **Le reversement de la taxe de séjour collectée pour le département : 18 338 €.**

Il correspond à 10 % de la taxe collectée et enregistre une progression associée à celle du produit attendu de la taxe de séjour après la crise de la COVID.

Chapitre Atténuations de produits	BP 2022	BP 2023	Variation BP/BP en euros	Variation BP/BP en %
739211 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	12 264 106	10 356 206	-1 907 900	-16%
739211 REVISION AC		250 000	250 000	
739223 FPIC	797 000	830 000	33 000	4%
7398 REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEV. DIVERS	12 728	18 338	5 610	44%
7391178 AUTRES RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC	8 000	3 000	-5 000	-63%
Total Dépenses	13 081 834	11 457 544	-1 624 290	-12%

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 10 959 581 € (+ 3,5% par rapport au BP 2022)

Ce chapitre de dépenses intègre essentiellement les subventions et participations versées par la Communauté d'Agglomération aux différents partenaires.

Elles s'établissent 10 258 897 €, en progression de 1,3 % par rapport au BP 2022.

A noter une progression toujours importante de la participation au SYTRAIVAL (+ 6,7%), destinée à la prise en charge du traitement des ordures ménagères et assimilées, sous l'effet d'une hausse des tarifs et de la TGAP.

	BP 2022	BP 2023
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS	112 125	112 319
SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN	5 400	5 400
POLE METROPOLITAIN	100 000	0
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS (Geoparc)	59 800	74 879
DESTINATION 70 (Vélo route Via Saona)	5 000	5 000
OFFICE DE TOURISME	325 687	407 810
Landes du Beaujolais	10 852	13 370
Marais de Boistray- Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes -		5 930
CHAMBRE d'AGRICULTURE - Renouveau des générations en Beaujolais		5 365
CDR - projet agro environnemental et climatique- Beaujolais vert élargi	3 500	2 000
REGION - Plan beaujolais- (plan de relance économique du vignoble Beaujolais)	18 000	18 000
Provision pour conventions globales à intervenir secteur agricole		5 000
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS - Village accueil	3 069	3 100
SUBVENTION BUDGET ANNEXE ECONOMIE	300 000	300 000
Mission Locale CAVBS	62 000	62 000
Réseau entreprendre	4 000	4 000
Initiative Beaujolais	15 000	15 000
provision projets nouveaux secteur Economie		20 500
EPTB SAONE DOUB	20 000	16 584
SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES (SMRB)	300 000	298 000
SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT d'AZERGUES	2 605	5 951
SIAH (Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et environ)	50 000	38 100
SYTRAL MOBILITE	1 911 400	1 911 400
SDMIS et SDIS de l'Ain	1 239 050	1 265 000
GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DU RHONE	7 100	7 500
SYNDICATS TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	3 585 000	3 824 000
COMMUNE DE VILLEFRANCHE (créneaux Piscine St Exupéry pour public scolaire)	25 000	25 000
CC SAONE BEAUJOLAIS -(multi accueil ODENAS), et CC PIERRES DOREES (P'tits Bouchons)	22 000	22 000
Crèche La Villa Suzanne	156 000	114 524
Crèche L'Ile aux enfants	280 000	165 941
Crèche Les P'tits Loups	130 000	88 524
AGIVR IME Les Grillons	6 350	6 350
AGIVR Camps en beaujolais		
CIAS (AVANCE DE TRESORERIE)	90 000	90 000
CONTRAT DE VILLE ET COHESION SOCIALE (détail infra)	465 350	465 350
Cadets de la gendarmerie	1 500	1 500
Les Concerts de l'Auditorium	15 000	15 000
Centre culturel (Festival des nouvelles voix)	120 000	130 000
L'AUTRE CINEMA	8 500	8 500
Villa Hispanica	2 500	2 500
Hangar 717	3 000	3 000
Aicar	1 500	3 000
LilY Kamikaz	2 000	2 000
Chemin des Arts (Denicé)	1 500	1 500
Des livres et des histoires (salon du livre Arnas)	3 000	
La vague des livres	1 000	1 500
Graines de poésie	1 500	1 500
Biennale de Vaux en Beaujolais	1 500	
HIPPOTOUFER (Festival des Dindes Folles- biennuel)	6 000	
Association musicale Intercommunale	10 000	12 500
Sou des Ecoles de St Etienne des Oullières		1 750
Sou des écoles de Rivolet		1 750
Récréa- LE NAUTILE	600 000	634 000
Beaujolais Runners	30 000	30 000
Tour du Beaujolais Organisation	5 000	5 000
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 127 788	10 258 897

Le détail des subventions proposées dans le cadre du contrat de ville et de la cohésion sociale (465 350 €) est le suivant :

Nom de l'association	Actions	2022	2023
Améliorer la maîtrise du français			
Croix Rouge	Alphabétisation, lutte contre l'illettrisme	5 000 €	5 000 €
Mille et Une	Cours d'apprentissage de la langue française dans les quartiers	11 000 €	11 000 €
Lecture et Partage	Parler, lire, écrire pour une bonne insertion sociale	4 000 €	4 000 €
AMIH	Lien entre les populations par l'enseignement du français	5 000 €	5 000 €
Ass Formation Ingénierie	Coordination linguistique	6 500 €	6 500 €
Remettre les parents au cœur du processus éducatif			
CIAS	Programme de Réussite Educative	30 000 €	30 000 €
CIAS	Accompagnement à la parentalité	23 650 €	24 150 €
Agora	Animation parentalité	3 000 €	5 000 €
Devenir acteur de sa vie			
PIMMS	Accompagnement ateliers numériques	7 000 €	0 €
Forma-Tic	Accompagnement ateliers numériques	0 €	5 000 €
Croix rouge	Inclusion numérique	2 500 €	2 500 €
Ville de Villefranche	Numérisez-vous	0 €	2 500 €
Mille et Une	Actions interculturelles et citoyenneté	3 000 €	3 000 €
Orientation: améliorer l'accès aux services publics			
PIMMS	Point Informations Média Multi Services et ateliers numériques	10 000 €	17 000 €
Le mas	Médiation et aide aux victimes	14 000 €	14 000 €
ADES du Rhône	Prévention contre les addictions	2 500 €	2 500 €
Appui à la vie associative			
Olympique de Belleruche	Sports et quartiers à Belleruche	2 400 €	2 400 €
Racing Club Bèligny	Sports et quartiers à Bèligny	2 800 €	2 800 €
	Fonds de Développement Local et actions d'animations NPRU	17 000 €	21 000 €
Ouverture des QPV à la ville et rencontres intergénérationnelles			
Agora	Prévention 12/17 ans	3 000 €	5 000 €
Ville de Villefranche	Sport en famille	3 000 €	0 €
Concerts de l'auditorium	Elle est re-belle ma tour récits de vie aux murs de Bèligny	5 000 €	7 000 €
Favoriser un meilleur suivi dans le temps des personnes			
TRANSIT	Accompagnement renforcé des salariés et aide au loyer	55 000 €	55 000 €
AIDE	Brigade de vacataires	125 000 €	115 000 €
ABRI	ACI (ateliers chantiers d'insertion)	18 000 €	18 000 €
OASIS	Récupération encombrants	18 000 €	16 000 €
Accès à l'emploi			
Calad'Impulsion	Coopérative d'activités et découverte de l'entrepreneuriat	2 000 €	0 €
Mobilité			
Innovation et Développe	Auto école associative	10 000 €	10 000 €
Graine d'emplois	Créer une passerelle entre le potentiel des métiers agricoles et les habitants	5 000 €	0 €
Hébergement			
OASIS	Hébergement nuits passagers	5 500 €	5 500 €
OASIS	Lieu d'accueil destiné aux femmes avec ou sans enfants	0 €	10 000 €
FNDSA	Accueil de jour	5 000 €	5 000 €
Sauvegarde 69	LA HALTE, hébergement temporaire	26 000 €	20 000 €
GIP MVS du Rhône	Structure de gestion de la demande d'hébergement du Rhône	4 000 €	4 000 €
CCAS Villefranche	Antenne locale du GIP MVS	20 000 €	20 000 €
Foyer L'accueil	Dispositif de mise à l'abri-femmes victimes de violence	11 500 €	11 500 €
	TOTAL	465 350 €	465 350 €

Chapitre 66 : Charges financières : 225 200 € (+ 82.3 % par rapport au BP 2022)

Les intérêts de la dette sont estimés à la hausse en 2023, sous l'effet d'une part de la hausse des taux, et de la prévision de charges pour la dette inscrite au 2023.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 24 000 € (+ 60 % par rapport au BP 2022)

Ce chapitre comprend notamment les crédits ouverts pour d'éventuelles charges exceptionnelles à intervenir en cours d'année.

Chapitre 68 : Provisions pour risques et charges : 66 160 €

L'article R2321-2 du CGCT précise que des provisions doivent être constituées de façon à faire face aux risques connus, ce obligatoirement en cas d'ouverture d'un contentieux en première instance, ou de procédure collective contre un débiteur et pour tout autres risques de recouvrement défini à partir des éléments d'information communiqués par le trésorier.

Une provision de 66 160 € est ainsi proposée, correspondant aux risques suivants :

- Contentieux pour refus d'attribution de créneaux horaires dans les gymnases communautaires (contentieux porté par l'association FIFE SPORT FUTSAL) pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022 : 66 000 €
- Créances non recouvrées depuis plus de deux ans, provisionnées à hauteur de 15 % des sommes dues, selon les éléments transmis par le trésorier : 161 € (et qui concernent les recettes de la petite enfance).

I-2-2-Dépenses d'ordre budgétaire : 4 543 151 €

Les dépenses d'ordre budgétaire sont des opérations strictement comptables qui n'emportent pas de décaissement. Elles correspondent aux dotations aux amortissements (2 500 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (2 043 151 €). Elles trouvent leur exacte contrepartie en recettes d'ordre de la section d'investissement.

II -La section d'investissement

Le détail de la section d'investissement est le suivant :

II-1 Recettes totales d'investissement : 18 507 514 €.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation BP/BP en euros	Variation BP/BP en %
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		500 000	500 000	
10 FCTVA	1 365 000	1 300 000	-65 000	-4,8%
4582 RECETTES COMPTE DE TIERS (DSI)		1 218 000	1 218 000	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 713 924	1 322 018	-391 906	-22,9%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 310 233	7 694 345	384 112	5,3%
16 OP. AFFERENTES A L'EMPRUNT (rappels remboursements provisoires)		1 830 000	1 830 000	
Total Recettes réelles d'investissement	10 389 157	13 864 363	3 475 206	33,5%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 776 436	2 043 151		
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 120 000	2 500 000		
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000	100 000		
Total Recettes d'investissement	14 385 593	18 507 514		

Recettes réelles d'investissement de l'exercice : 13 864 363 €

Les recettes réelles d'investissement comprennent :

- **le produit de la cession** du bâtiment dit la Glacière situé à Gleizé, estimé à 500 000 € à minima ;
- **le FCTVA** : adossé à la prévision relative aux dépenses d'équipement, le FCTVA est estimé à 1 300 000 €,
- **les subventions d'investissement attendues (1 322 018 €)** : elles correspondent aux subventions notifiées à ce jour, et notamment pour le financement de la Voie Bleue, subventions qui seront perçues en 2023 ;
- **le remboursement des dépenses de la DSI** effectuées pour le compte de la commune de Villefranche-sur-Saône: 1 218 000 € ;
- **l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget**, avant reprise du résultat 2022 : 7 694 345 €
- **une ouverture de crédit pour optimisation de la gestion de la dette** : 1 830 000 €. La CAVBS dispose dans son encours de dette d'emprunts dits revolving, pouvant faire l'objet de remboursements provisoires en cours d'année, et remis à disposition de la collectivité au plus tard en fin de l'année. Ces remboursements provisoires appellent des ouvertures de crédits équivalentes en dépenses et recettes. Ils permettent d'optimiser la charge de la dette, par réduction des intérêts sur la fraction du capital remboursé.

Recettes d'ordre d'investissement : 4 643 151 €

Ces recettes correspondent (2 043 151 €) et dotations aux amortissements de l'exercice (2 500 000 €), auxquels s'ajoutent les dépenses d'ordre d'investissement pour traitement des opérations patrimoniales (100 000 €).

⇒ **Le total des recettes d'investissement s'établit ainsi à 18 507 514 €**

11-2- Dépenses d'investissement : 18 507 514 €.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation BP/BP en euros	Variation BP/BP en %
020 DEPENSES IMPREVUES	200 000	200 000	0	0,0%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 135 000	1 195 000	60 000	5,3%
16 OP. AFFERENTES A L'EMPRUNT (Remboursements provisoires)		1 830 000		
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 018 596	1 058 596	40 000	3,9%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 000		-150 000	-100,0%
4581 DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS (DSI)		1 218 000	1 218 000	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		240 000	240 000	
OPERATIONS	11 306 997	12 195 918	888 921	7,9%
Total Dépenses d'investissement	13 810 593	17 937 514	4 126 921	29,9%

040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	475 000	470 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000	100 000

Total Dépenses	14 385 593	18 507 514
-----------------------	-------------------	-------------------

Les dépenses réelles d'investissement : 17 937 514 €

Elles comprennent :

- **les dépenses imprévues** : pour apporter souplesse et réactivité, il est proposé de maintenir une enveloppe pour dépenses imprévues d'investissement pour un montant de 200 000 €.

- **le remboursement du capital de la dette** : il est estimé à 1 195 000 €

- **l'ouverture de crédits pour optimiser la gestion de la dette** : 1 830 000 €, pour permettre le remboursement provisoire d'emprunt revolving et optimiser la charge des intérêts.

- **les dépenses de la DSI** effectuées pour le compte de la commune de Villefranche sur Saône : 1 218 000 €

- **les immobilisations financières** : 240 000 €. Il s'agit d'une consignation en vue de la mise en place des mesures de compensation agricole collectives, obligatoires dans le cadre de l'obtention des autorisations administratives pour le projet Beau Parc. Ces mesures visent à rétablir le potentiel agricole perdu en lien avec le projet. Aujourd'hui en cours de définition, elles seront précisées et validées par un comité de pilotage dédié à la compensation agricole sur le territoire de la CAVBS.

- Les dépenses d'équipement : 13 254 514 €

Les dépenses d'équipements, composées des subventions versées (1 058 596 €) et des opérations (12 195 918 €).

Les crédits proposés couvrent l'ensemble des axes du plan de mandat :

	BP 2023
Territoire d'entrepreneurs	1 022 000 €
Territoire d'équilibre conciliant développement et environnement	2 323 088 €
Territoire à forte identité culturelle et patrimoniale	229 100 €
Territoire engagé dans de nouvelles mobilités	3 441 000 €
Territoire innovant pour répondre aux besoins des familles	1 069 260 €
Territoire de talents	710 000 €
Territoire fédérateur dans la réduction des fractures territoriales	310 470 €
Autres patrimoine/ matériel services	3 131 000 €
Autres dépenses d'équipement	1 018 596 €
TOTAL	13 254 514 €

OPERATIONS ET AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT	BP 2023	CONTENU
A- TERRITOIRE D'ENTREPRENEURS		
Consolider notre tissu industriel		
1908 BEAU PARC	786 000	Compensations agricoles collectives (Etude participation), participation à l'opération
1911 SYNDICAT MIXTE BORDELAN	50 000	Participation à la construction du Port du Bordelan
2111 STRATEGIE FONCIERE	146 000	Etude ZAE Grande Borne, ZAE rurale, quartier gare
SUBVENTION DISPOSITIF REGIONAL "financer l'investissement de mon commerce de proximité"	40 000	Expérimentation du dispositif régional "financer l'investissement de mon commerce de proximité"
Sous total territoire d'entrepreneurs	1 022 000	
B- TERRITOIRE D'EQUILIBRE CONCILIANT DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT		
Prendre le virage de la transition énergétique		
1903 TRAVAUX AMELIORATION ENERGETIQUE	355 000	Equipements de télé relèvé Traitement inconfort été pour crèche Travaux économie d'énergie Gymnase communautaire Changement éclairage parking et cheminement Escalé
2106 SCHEMA DIRECTEUR IMMOB. ET ENERGETIQUE	80 000	Etudes complémentaires
2208 ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	200 000	Etudes qualité de l'air, réseau de chaleur, économie circulaire pour le territoire. Assistance à maîtrise d'ouvrage sur bâtiments pilotes
23002 AIDE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	300 000	Subventions aide à la rénovation énergétique Petit tertiaire et particuliers
1450 PROGRAMME D INTERET GENERAL (PIG)	200 000	Subventions aide amélioration habitat particuliers
Préserver nos ressources en eau		
1524 SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	180 000	Etudes en cours
1613 TRAVAUX SUR BERGES	20 000	Enveloppe
2103 AMENAGEMENT DARSE EAUX PLUVIALES	50 000	étude conjointe avec port CCI et achats divers
Anticiper une gestion raisonnée de l'espace		
1481 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)	280 000,00	Etudes diverses
Maîtriser l'urbanisme et améliorer l'habitat		
1449 PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)	133 088	Dispositif en faveur de l'habitat dégradé
Optimiser la collecte, le tri, le traitement et la valorisation des déchets		
1478 ACHATS BACS OM	240 000	Bacs et équipements (bacs, composteurs partagés, conteneurs, bornes d'apports volontaires)
1488 VEHICULES, MATERIEL OM	110 000	Renouvellements véhicules, véhicules spécifiques du service OM
1607 TRAVAUX DECHETERIE	15 000	Travaux d'entretien et amélioration
1909 AMENAGEMENT POINTS DE COLLECTE OM	10 000	Aménagement des points de collecte
2107 CONSTRUCTION DECHETTERIE	150 000	Etude d'implantation et achat terrain
Sous total territoire d'équilibre conciliant développement et environnement	2 323 088	
C- TERRITOIRE A FORTE IDENTITE CULTURELLE ET PATRIMONIALE		
Consolider nos pôles touristiques et muséaux		
1429 MUSEE CLAUDE BERNARD	26 100	Travaux divers (chemin) et œuvres d'art
1432 MUSEE DU PRIEURE	67 000	suite étude de positionnement et œuvres d'art
Valoriser le patrimoine bâti remarquable de nos communes		
2211 PATRIMOINE REMARQUABLE DE NOS COMMUNES	100 000	Enveloppe prévisionnelle pour deux projets
Encourager l'éducation artistique et la culture comme moyen d'épanouissement		
1405 INSTRUMENTS ET MATERIEL MUSICAL	36 000	Renouvellement parc de location d'instruments
Sous total territoire à forte identité culturelle et patrimoniale	229 100	

OPERATIONS ET AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT	BP 2023	CONTENU
D- TERRITOIRE ENGAGE DANS DE NOUVELLES MOBILITES		
Développer les mobilités partagées		
1415 COVOITURAGE	70 000	Signalétique, matériel et mobilier
Encourager les mobilités actives		
1409 ETUDES DEPLACEMENTS	70 000	Etude Plan local de Mobilité
1513 ELECTROMOBILITE	67 000	Achats de bornes et véhicules électriques
2207 PLAN VELO	1 534 000	Finalisation de la voie bleue, étude voie du Tacot, soutien aux communes dans le développement d'aménagement, soutien à l'acquisition de vélo, infrastructure de stationnement vélo, étude.
Poursuivre l'amélioration et sécurisation de la voirie communautaire		
2203 VOIRIE HORS ZAE	1 000 000	Selon programme annuel
2204 VOIRIE ZAE	700 000	Selon programme
Sous total territoire engagé dans de nouvelles mobilités	3 441 000	
E- TERRITOIRE INNOVANT POUR REpondre AUX BESOINS DES FAMILLES		
Renforcer et diversifier l'offre d'accueil et de garde pour la petite enfance		
2110 CREATION D'UN EAJE	200 000	Acquisition terrain et engagement des études
1482 CRECHES INTERCOMMUNALES	393 260	Travaux divers dont aménagement RAMI à Jassans
Assumer les obligations en matière d'accueil des gens du voyage		
1509 AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	150 000	Acquisition terrain et études
Personnes âgées		
1606 TRAVAUX RESIDENCE LE CEP	105 000	subvention d'investissement, changement et déplacement du transformateur
Adapter le service funéraire et la capacité d'accueil dans le cimetière paysager		
1420 CIMETIERE	221 000	Ossuaire, améliorations, étude d'extension
Sous total territoire innovant pour répondre aux besoins des familles	1 069 260	
F- TERRITOIRE DE TALENTS		
Créer du lien par le sport		
14100 TRAVAUX NAUTILE	82 500	Aménagement du parvis, renforcement vidéo et clôture, subvention d'équipement
1522 TENNIS DE VILLEFRANCHE	15 000	Etude d'éclairage
2210 L'ESCALE	612 500	Réfections diverses (toiture, tribunes, Jacuzzi), engagement des travaux du nouveau bâtiment
Sous total territoire de talents	710 000	
G - TERRITOIRE FEDERATEUR DANS LA REDUCTION DES FRACTURES TERRITORIALES		
1514 RENOUELEMENT URBAIN BELLEROCHÉ	310 470	Travaux Jardins partagés, OPCU, communication; installations et équipements de voirie
Sous total territoire fédérateur dans la réduction des fractures territoriales	310 470	

OPERATIONS ET AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT	BP 2023	CONTENU
H -AUTRES : PATRIMOINE/ MATERIEL SERVICES		
AUTRE PATRIMOINE		
2002 BÂTIMENT GAMBETTA (EX CCI)	200 000	Poursuite des études
2301 GRANDS MOULINS	695 000	Démolition (350 000€), travaux sur le pont (195 000 €), Etude de programmation (150 000 €)
1102 TVX MISE EN ACCESSIBILITE PMR	50 000	Mise en place d'outils de visite virtuelle de la Maison Natale Claude Bernard
1906 SECURISATION ACCES BATIMENTS	100 000	Contrôle d'accès des bâtiments (vidéo et télésurveillance)

MOBILIER-MATERIEL- INFORMATIQUE		
1402 MOBILIER, MATERIEL	178 000	Renouvellement du mobilier et matériel
1404 MATERIEL INFORMATIQUE	1 805 800	modernisation et sécurisation des systèmes d'information (Déploiement de la convergence, matériels et logiciels métiers - 1 714 800€, dont 1 133 millions mutualisés)- site informatique CAVBS
1407 SANTE SECURITE TRAVAIL	10 000	
1408 SYSTEME D INFORMATION GEOGRAPHIQUE	12 200	
1428 SIGNALETIQUE JALONNEMENT	80 000	
Sous total autres : patrimoine/ matériel services	3 131 000	

AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT		
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	401 250	
PARTICIPATION SIEA (DEPLOIEMENT DU HAUT DEBIT SUR JASSANS)	17 346	
SUBVENTION BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	600 000	
Sous total autres dépenses d'équipement	1 018 596	
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	13 254 514	

Les subventions inscrites au budget sont les suivantes :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation BP/BP en euros	Variation BP/BP en %
1102 TVX MISE EN ACCESSIBILITE PMR	16 667	0	-16 667	-100,0%
1415 COVOITURAGE	893 000	0	-893 000	-100,0%
1482 CRECHES INTERCOMMUNALES	0	144 000	144 000	
1488 VEHICULES, MATERIEL OM	2 000	0	-2 000	-100,0%
1509 AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	40 000	0	-40 000	-100,0%
1513 ELECTROMOBILITE	16 500	0	-16 500	-100,0%
1514 RENOUELEMENT URBAIN BELLEROCHE	58 507	100 068	41 561	71,0%
1524 SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	69 750	0	-69 750	-100,0%
1903 TRAVAUX AMELIORATION ENERGETIQUE	86 667	15 000	-71 667	-82,7%
1906 SECURISATION ACCES BATIMENTS	20 833	14 150	-6 683	-32,1%
2106 SCHEMA DIRECTEUR IMMOB. ET ENERGETIQUE	0	125 000	125 000	
2107 CONSTRUCTION DECHETTERIE	20 000	0	-20 000	-100,0%
2108 EXTENSION MUSEE CLAUDE BERNARD	150 000	0	-150 000	-100,0%
2204 VOIRIE ZAE	80 000	0	-80 000	-100,0%
2207 PLAN VELO	260 000	818 800	558 800	214,9%
2208 ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	0	105 000	105 000	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 713 924	1 322 018	-391 906	-22,9%

Dépenses d'ordre d'investissement : 575 000 €

Ces dépenses comprennent l'amortissement des subventions reçues par la Communauté d'Agglomération (475 000 €) ainsi que les opérations patrimoniales (100 000 €).

⇒ **Le total des dépenses d'investissement s'établit ainsi à 18 507 514 €.**

Le budget proposé engage, pour la troisième année consécutive, des moyens conséquents et croissants pour la mise en œuvre du plan de mandat.

Avec une adaptation des dépenses aux recettes attendues, il permet de dégager 4 millions d'euros d'épargne, qui, avec un emprunt maîtrisé à 7,7 millions d'euros, permettent de financer un volume de dépenses d'équipement de 13,25 M d'€ pour déployer les axes prioritaires du plan de mandat.

Le budget 2023 préserve les indicateurs financiers, avec un taux d'épargne prévisionnel de 9,5 %, et une capacité de désendettement de 3,3 ans avant reprise du résultat 2022, très en-deçà des seuils d'alerte.

Vu :

- **L'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales ;**
- **Le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil communautaire le 24 novembre 2022 ;**
- **Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 24 novembre 2022 faisant état du débat d'orientations budgétaires ;**
- **L'avis de la commission ;**
- **L'avis du Bureau ;**
- **Le rapport ci-dessus.**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à la majorité avec 3 voix contre :
Article 1 : d'approuver le budget primitif principal 2023.

Pascal RONZIERE
Président

